

Protocoles COVID

La Géorgie a établi des Consignes obligatoires de sécurité dans le pays pour le secteur du tourisme. De stricts protocoles sanitaires et d'hygiène sont en place dans les aéroports et aux frontières terrestres, dans les hôtels, restaurants et cafés, transports, entreprises de voyage, et pour l'activité de guide. L'application de ces normes garantit la sécurité aussi bien des visiteurs internationaux que des populations résidentes. Le Gouvernement géorgien prendra toutes les dispositions nécessaires en matière de prévention et d'intervention rapide et efficace face aux risques pour la santé publique et urgences de santé publique de portée internationale.

Conditions d'entrée pour les participants de la cent douzième session du Conseil exécutif de l'OMT :

- Contrôle de la température
- Test PCR de diagnostic du SARS-CoV-2 à l'aéroport (gratuit)

Des tests de diagnostic par PCR SARS-CoV-2 seront effectués à l'aéroport, conformément à toutes les exigences épidémiologiques dans une zone spéciale habilitée à cet effet. Le temps moyen pour effectuer le test à une personne est de 15 minutes.

En cas de symptômes évocateurs de la COVID-19 chez un délégué, le centre des urgences (112) sera notifié immédiatement. Un service d'urgence en temps opportun sera fourni à l'aéroport et sur les lieux des événements.

En cas d'infection, les frais de prise en charge à l'hôpital désigné à cet effet seront couverts par le Gouvernement géorgien.

Restrictions liées à la santé publique :

Le port du masque facial est obligatoire dans les espaces suivants :

- Transports publics et taxis
- Ascenseurs et centres commerciaux
- Halls des entités publiques et privées
- Réunions d'entités publiques ou privées quand il est impossible de maintenir la distance sociale de 2 mètres
- Établissements d'enseignement (général, professionnel et supérieur)
- Instituts de beauté et centres de médecine esthétique